



nice snes



**N° 195
MARS
2007**

P.2	MÉTIERS ET CARRIÈRES
P.3	ACADÉMIE
P.4 - 5	MÉTIERS ET CARRIÈRES
P.6 - 7	VIE DU SYNDICAT
P.8	ACADÉMIE

Respectez nos métiers !

Depuis plusieurs semaines toute la profession a clairement signifié au gouvernement son opposition à sa politique éducative. Elle entend aussi peser sur la politique qui sera menée après les élections.

Pour l'instant le ministre De Robien, en fin de mandat, a pour seule réponse le mépris et agite quelques postes de hors classe supplémentaire qui sont loin de répondre aux aspirations de la profession. L'ensemble des personnels continue d'exiger le retrait du décret du 12 février 2007 et l'ouverture de négociations sur notre charge et notre temps de travail.

Au moment où l'opération "à chaque établissement son action contre le décret de Robien" avec notamment des reports ou boycotts de bac blanc dans la moitié des lycées de notre académie bat son plein, le message en direction du gouvernement actuel ou futur est clair : abrogation du décret de Robien et rétablissement des postes supprimés.

Au moment où la campagne électorale pour les élections présidentielles bat son plein, le SNES avec tous les personnels tente de faire des questions d'éducation un élément central du débat démocratique.

Nous ne nous contenterons pas de propos lénifiants ni de promesses qui n'engagent que ceux qui y croient : les prochains élus qui sitôt "aux affaires", devront mettre en application les engagements pris ces derniers jours. Que ce soit sur la suspension du décret ou sur un collectif budgétaire restituant les moyens supprimés ainsi que sur les réponses aux questions adressées par le SNES à l'ensemble des candidats républicains.

Plus que jamais nous voulons avec toute la profession faire aboutir nos revendications pour des

enseignements du second degré reconnus et renforcés avec des personnels respectés dans leur conditions de travail et leur rémunération.

Continuons à mettre nos ambitions pour l'éducation au cœur du mouvement social et de la campagne électorale, surveillons les premières décisions du prochain gouvernement et préparons nous, le cas échéant, à la confrontation avec ce dernier car il n'y a pour l'heure qu'une seule certitude : nous n'avons pas fini de nous battre...



**NICE LE 23 MARS 2007
RICHARD GHIS**

Le barème académique Hors-classe

- note sur 100
- note sur 20x5 pour les CPE
- ancienneté de carrière :
- 11^e échelon : 30 points
- années dans le 11^e : 5 points par an (50 points maximum)
- « valeur professionnelle » : 25 points
- accès au corps par concours ou examen professionnel : 5 points
- ancienneté dans le corps (pour les CPE uniquement) : 2 points par an (30 points maximum)
- affectation sur les postes spécifiques CAR : 20 points
- affectation en ZEP ou sensible 5 années consécutives dans le même établissement : 10 points

Rapport d'activité et financier :

bonne participation et renforcement d'Unité & Action

Nous tenons une nouvelle fois à remercier toutes les militantes et militants qui se sont investis dans l'organisation du vote interne signe d'une démocratie vivante dans notre organisation. Le vote a été organisé dans plus de 80% des lycées et près de 50% des collèges, nous ne pouvons que nous n féliciter collectivement. Pas de triomphalisme mais une approbation nette et franche de l'activité.

Avec une bonne participation de plus de 40% pour les actifs et 64% pour les retraités, même si elle peut être encore améliorée, les rapports d'activité et financier ont été adoptés au niveau de notre académie avec 85% et seulement de 3 % de contre, 12% des votants s'étant abstenus.

C'est le signe que l'orientation générale mise ne œuvre par les directions départementales, académique et nationale sont validés par la majorité des syndiqués.

RICHARD GHIS.

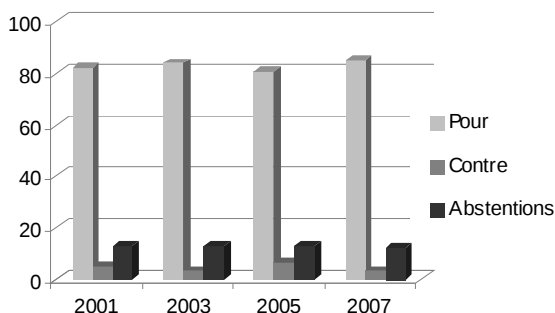
Certifiés et CPE Hors classe 2007

Malgré les interventions du SNES et les promesses ministérielles d'augmentation des possibilités de promotion, les aspects les plus contestables des nouvelles procédures demeurent.

La note de service ministérielle publiée au BO pour les promotions 2007 à la hors classe des certifiés et des CPE incite les recteurs à promouvoir des "enseignants moins avancés dans la carrière mais qui exercent leur mission de façon particulièrement remarquable et font preuve d'un investissement professionnel exceptionnel. En particulier, (...) des enseignants qui acceptent de s'investir durablement et efficacement auprès des élèves les plus en difficulté dans les établissements labellisés collèges "ambition réussite". "Ce qui néglige le fait que les collègues promus très tôt dans la carrière y gagnent fort peu (rien pour un collègue au 7^e échelon) tout en prenant la place de collègues proches de la retraite et parfois ainsi exclus définitivement de l'accès à la hors classe.

Le barème académique

Dans notre académie, le barème publié après une concertation que l'on peut qualifier de minimale, est globalement maintenu en l'état (voir ci-contre). Aux éléments des années précédentes sont notamment rajoutés des points pour affectation sur poste spécifique du réseau dit "ambition réussite" (20 points). Cet élément laisse rêveur quand on sait ce qu'ont été les affectations sur ces postes à la dernière rentrée. 10 points seront attribués pour exercice en ZEP ou sensible pendant 5 ans. Disposition illusoire pour les collègues qui attendent bien autre chose pour améliorer leurs conditions d'exercice qu'une carotte dont l'effet est de toute façon de fait soumis à avis conforme des hiérarchies locales. Ces dispositions aggravent en fait



un barème qui bien que privilégiant relativement l'ancienneté de carrière laisse un large place à l'arbitraire : les 25 points du recteur mis après avis des chefs d'établissements et des IPR sont toujours là et rien ne permet aujourd'hui de penser que l'administration ait pris une quelconque mesure pour corriger les innombrables inégalités que nous avons repérées et dénoncées depuis 2005 et l'introduction de l'appréciation du "mérite" dans le barème d'accès à la hors classe (voir le supplément à Nice Snés 193 de septembre 2006, <http://www.nice.snes.edu/spip/IMG/pdf/hcl193.pdf>). Ce bilan doit être utilisé dans les établissements pour montrer à tous combien l'égalité de traitement est bafouée, les dangers de soumission pour nos métiers et nos qualifications.

Contester les avis

La période de saisie des avis des chefs d'établissement vient de se terminer, les IPR sont en train d'établir les leurs. Ces avis seront consultables sur I-prof à une date qui n'est pas encore connue. Nous avons demandé que la période consultation soit suffisamment longue. Même si l'administration se satisferait bien d'avis discrétionnaires et distribués en catimini, il ne faudra pas hésiter à demander des comptes collectivement à ces évaluateurs. La contestation des avis est notamment nécessaire lorsqu'ils sont sans cohérence avec la notation et les appréciations portées.

Volumes de promotions

Notre encore ministre vient d'annoncer une augmentation des possibilités d'accès aux hors classes. Il tente ainsi, maladroitement, de désamorcer la mobilisation qui ne se dément pas contre son décret et la rentrée qu'il nous a préparée. Tout ce qui est pris est bon à prendre et nous y voyons un premier effet des luttes que nous menons depuis septembre. Il faudra cependant nous expliquer pourquoi cette augmentation est de 50% pour les agrégés, de 25% pour les certifiés et nulle pour les CPE. Surtout, nous serons très attentifs à ce que ces contingents supplémentaires ne soient pas stérilisés par attribution à des collègues qui n'en tireraient aucun bénéfice immédiat.

FABRICE GIOVANAZZI.

Fiche syndicale téléchargeable sur : www.snes.edu/s4pub rubrique Carrières, à renvoyer à la section académique du SNES.

Rentrée 2007 : après la viande l'os !

**La situation pour la rentrée 2007
conformément au budget voté risque
d'être plus que difficile si les choses n'évoluent pas.**

Une nouvelle gouvernance : le redéploiement !

Tout d'abord l'ouverture de trois nouveaux établissements dans le Var (le lycée du Muy, les collèges de Rocbaron et du Castellet) n'a été anticipée ni par le ministère ni par le recteur : c'est donc par redéploiement de personnels administratifs, enseignants, documentalistes et d'éducation que des postes sont créés ! Cela est proprement scandaleux alors que notre classement s'est encore dégradé : toujours dernier pour les lycées (30^{ème} sur 30) et 26^{ème} sur 30 pour les collèges au lieu de 24^{ème}. Le recteur décide de retirer trois postes d'enseignants documentalistes dans les plus gros collèges de l'académie au prétexte qu'il y a dans le CDI deux documentalistes ! il décide aussi de retirer trois postes de CPE en «surnombre» pour assurer l'ouverture des trois établissements.

Lycées : «lanterne rouge» mais 39 fermetures !

Nous avons constaté en échangeant avec nos mandants, les élus dans les conseils d'administration, que dans certains lycées les décisions prises par le



vote des CA n'étaient pas respectées par les chefs d'établissement, ce qui est inadmissible. Il y a même un établissement de Cannes où le CA n'a pas été réuni ... Nous avons contesté certaines propositions de fermetures de l'administration, surtout celles qui ont consisté à fermer des postes dont l'établissement a besoin au prétexte de conserver un certain volant d'heures supplémentaires ! c'est le cas par exemple pour un poste en Histoire-Géographie au lycée Calmette à Nice ou pour un poste en Cuisine au lycée hôtelier de Nice.

Au total, le recteur ferme 139 postes, en ouvre une centaine donc une balance globale de 39 postes supprimés avec en prime 38 mesures de carte scolaire ! Heureusement que nous sommes déjà dernier...

Compléments de service :

De Robien en rêvait, le recteur l'a fait !

Alors que le décret du 12 février 2007 est contesté par toute la profession qui en exige le retrait et que la plupart des candidats républicains à l'élection présidentielle se sont prononcés pour son retrait ou sa suspension suite aux actions menées ces dernières semaines, le recteur veut l'appliquer dans toute sa brutalité et avec une célérité exceptionnelle. Il veut multiplier les compléments de service dans des communes différentes : 55 dans les Alpes-Maritimes et 71 dans le Var avec un sens aigu de la géographie (cf les articles sur les départements). La partie n'est pas finie : nous ne laisserons pas dénaturer nos métiers et le service public d'Éducation.

RICHARD GHIS.

Collèges du Var Redéploiement, redéploiement !

Les chiffres : 109 suppressions, 109 créations, c'est-à-dire 109 redéploiements à travers le département. En SEGPA, 8 suppressions, 2 créations : bilan 6 suppressions. 49 mesures de carte scolaire dont 4 en SEGPA, 16 liées à l'ouverture du collège du Plan du Castellet, 19 à celle du collège de Rocbaron. Pour information : 74 suppressions, 45 créations, d'où 23 mesures de carte scolaire dans les lycées du Var. Ces chiffres ne doivent pas faire illusion. Pour obtenir un tel résultat, l'administration a forcé l'implantation de postes à complément de service. 126 postes dans les collèges du Var (70 en 2006) soit 116 de collège à collège, 3 à complément en ZR, 6 entre collèges et lycées.

33 postes ont un complément de service. Le nouveau décret avait été largement anticipé. Chacun d'entre nous a conscience de la dégradation des conditions de travail et de vie personnelle. De telles affectations qui engendrent les grèves et manifestations (18 décembre, 20 janvier, 8 février, 14 février, 20 mars, actions ponctuelles) qui ont jalonné ces trois derniers démontrent le ras-le-bol des collègues. Deux types de réponses ont été opposés à nos objections : «les postes vont se stabiliser dans les années futures.... des qualités peuvent être modifiées, voire disparaître d'ici la fin de l'année scolaire. Donc il vaut mieux créer cette année.»

MAGUY FACHE.

Collèges 06 Le grand charcutage !

A l'occasion de l'exercice annuel de carte scolaire au CTPD du 19 mars (ouvertures et fermetures de postes pour la rentrée 2007), l'inspecteur d'académie a fait le choix de mettre en œuvre le décret de Robien.

Après le retrait dans les dotations des établissements de l'équivalent de 50 postes, nos collèges subissent la fermeture de 98 postes – dont 29 occupés, ce qui entraînera une mesure de carte scolaire – et voient l'ouverture de 51 postes – dont 10 à St Vallier pour suivre la montée en charge –. La balance des créations et des suppressions de – 47 peut apparaître flatteuse.

À y regarder de plus près, nous constatons que quelques créations se font sur des temps partiels les rendant fragiles pour l'avenir. Par ailleurs, 68 fermetures sont évitées par l'imposition de compléments de service dans d'autres établissements : 20 compléments de service se font dans la même commune et 48 dans des communes différentes, parfois éloignées en application du nouveau décret de Robien. Que dire d'un service en Physique-Chimie entre Nice et Vence, d'un service en Éducation musicale entre Mandelieu et Antibes ou d'un service en SVT entre Contes et Nice ? Est-ce placer nos collègues dans les meilleures conditions pour assurer leurs missions ? Est-ce rendre le service public d'Education plus efficace ?

Cette recherche effrénée à l'heure près de compléments de service illustre bien les conséquences de la politique éducative menée depuis quelques années dans notre pays : suppression massives d'emploi, mépris des personnels.

ALAIN GALAN.

VIGILANCE !

NOTATION ADMINISTRATIVE DU 5 MARS AU 4 AVRIL 2005

Quelques précisions utiles

La proposition de note du chef d'établissement devient la note définitive si le rectorat ne la renvoie pas modifiée à votre chef d'établissement, ou si vous ne la contestez pas. Si vous contestez la proposition de note, et seulement dans ce cas, votre note sera examinée en Commission Paritaire.

Sachez que le SNES a obtenu que désormais TOUTE DIMINUTION de note fasse l'objet d'un rapport du chef d'établissement émargé par l'intéressé. Toute augmentation supérieure à 1 point pour les enseignants (0,40 pour les CPE), ainsi que toute proposition de note en dehors de la grille de référence, doivent également faire l'objet d'un rapport du chef d'établissement.

A partir du 9e échelon pour les enseignants et du 10e pour les CPE, le rectorat considère que la note maximale peut être attribuée aux «personnels particulièrement méritants».

Vous devez avoir communication de tout courrier ou rapport adressé par le chef d'établissement au rectorat au sujet de votre notation. De la même manière, tout courrier de votre part doit passer par la voie hiérarchique.

Mode d'emploi

Vérifiez la **prise en compte de votre nouvel échelon dans la proposition de note**, suite aux CAP d'avancement d'échelon.

Signer la fiche de notation n'implique en aucun cas l'acceptation de la proposition de note du chef d'établissement, mais signifie simplement qu'on en a pris connaissance.

Si vous n'êtes pas d'accord avec cette proposition de note, rencontrez d'abord le chef d'établissement pour tenter d'obtenir une amélioration, ce qui est une démarche parfaitement normale.

Si cette démarche n'aboutit pas, faites appel, dans les huit jours, en adressant au recteur par voie hiérarchique une demande de révision de note. Dans ce cas, n'oubliez pas d'envoyer au SNES le double de votre réclamation, accompagné d'explications et de la fiche syndicale (ci-jointe). Vos élus SNES se feront un devoir de vous défendre en Commission Paritaire.

Si vous êtes certifié stagiaire par liste d'aptitude ou plan d'intégration, soyez très vigilant. C'est à partir de votre notation en qualité de stagiaire que va être déterminée votre notation en tant que certifié. Vous devez être noté dans la grille du 1er échelon (entre 30 et 35), votre note étant ensuite automatiquement convertie en fonction de votre échelon de reclassement.

Si vous êtes certifié stagiaire par concours et reclassé à la rentrée dans le nouveau corps,

vous avez reçu une note administrative de départ correspondant à la moyenne de l'échelon de reclassement. Vous devez cette année être noté comme tous les autres professeurs, que vous soyez stagiaire en situation ou en formation (2ème année d'IUFM).

Titulaire d'une Zone de Remplacement, vous devez être noté par le chef d'établissement de rattachement, mais il est tenu de s'informer auprès des établissements où vous avez effectué des remplacements.

Jeunes collègues et TZR

Les collègues des petits échelons doivent bénéficier d'une augmentation de note «significative» afin de tenir compte des délais plus rapides de promotion entre le 1er et le 5ème échelon. Si vous estimez que tel n'est pas le cas, n'hésitez pas à contester la note.

De même pour les TZR, «les conditions particulières propres à l'exercice des fonctions de remplacement» doivent être prises en compte. Cette fonction ne doit en aucun cas vous porter préjudice, comme cela a pu être (est toujours ?) trop souvent le cas.

Rappelons qu'une faible note administrative constitue un handicap pour la progression de la carrière. En cas de problème, contactez-nous !

JEAN-PIERRE LAUGIER, ERIC MICHELANGELI.

Agrégés de classe normale

Echelons	Note minimale	Note maximale	Moyenne
1 , 2	32,0	35,0	34,0
3	32,2	36,0	34,1
4	32,5	37,0	34,7
5	33,5	38,0	35,8
6	34,5	39,0	37,1
7	36,0	40,0	38,1
8	37,0	40,0	38,9
9	37,5	40,0	39,4
10	38,0	40,0	39,6
11	38,5	40,0	39,8

Certifiés de classe normale

Echelons	Note minimale	Note maximale	Moyenne
1 , 2 , 3	30,0	35,0	33,3
4	31,0	36,0	34,2
5	33,5	37,5	35,6
6	34,5	38,5	37,0
7	36,0	39,0	38,0
8	36,5	39,5	38,7
9	37,0	40,0	39,1
10	38,0	40,0	39,3
11	38,5	40,0	39,6

C.P.E. classe normale

Echelons	Note minimale	Note maximale	Moyenne
1 , 2			
3	16,6	18,6	17,6
4	16,8	18,8	17,8
5	17,3	19,3	18,3
6	17,6	19,6	18,6
7	18,2	20,0	19,1
8	18,8	20,0	19,4
9	19,2	20,0	19,6
10	19,4	20,0	19,7
11	19,6	20,0	19,8

Agrégés hors-classe

Echelons	Note minimale	Note maximale	Moyenne
1	36,5	40,0	38,6
2	37,5	40,0	39,0
3	37,5	40,0	39,4
4	38,0	40,0	39,6
5	38,5	40,0	39,8
6	39,0	40,0	39,9

Certifiés hors-classe

Echelons	Note minimale	Note maximale	Moyenne
1	36,5	39,5	38,7
2	36,7	39,7	39,0
3	37,5	40,0	39,2
4	38,2	40,0	39,5
5	38,5	40,0	39,7
6	39,0	40,0	39,8

C.P.E. hors-classe

Echelons	Note minimale	Note maximale	Moyenne
1	18,3	20,0	19,2
2	18,9	20,0	19,5
3	19,3	20,0	19,7
4	19,5	20,0	19,8
5	19,7	20,0	19,9
6 , 7	19,8	20,0	19,9

Certifiés stagiaires (liste d'aptitude ou plan d'intégration)

Echelons	Notes					
Stagiaires	30	31	32	33	34	35
1, 2, 3	30,0	31,0	32,0	33	34	35
4	31,0	32,0	33,0	34	35	36
5	33,5	34,3	35,1	35,9	36,7	37,5
6	34,5	35,3	36,1	36,9	37,7	38,5
7	36,0	36,6	37,2	37,8	38,4	39
8	36,5	37,1	37,7	38,3	38,9	39,5
9	37,0	37,6	38,2	38,3	39,4	40
10	38,0	38,4	38,8	39,2	39,6	40
11	38,5	38,8	39,1	39,4	39,7	40

Adjoints d'Enseignement

Echelons	Note minimale	Note maximale	Moyenne
1	75,0	83,0	79,0
2	77,0	85,0	81,0
3	79,0	87,0	83,0
4	81,0	89,0	85,0
5	83,0	91,0	87,0
6	85,0	93,0	89,0
7	87,0	95,0	91,0
8	89,0	97,0	93,0
9	91,0	99,0	95,0
10	92,0	100,0	96,0
11	94,0	100,0	97,0



PEGC

Classe normale

Echelons	Note minimale	Note maximale
1, 2	12	16
3, 4, 5	13	17
6, 7, 8	14	18
9, 10, 11	15	19
11*	16	20

Hors-classe

Echelons	Note minimale	Note maximale
1, 2	14	18
3, 4	15	19
5, 6*	16	20

Classe exceptionnelle

Echelons	Note minimale	Note maximale
1, 2, 3, 4*	16	20

* Pour les PEGC classés au 11e échelon de la classe normale, 5e et 6e échelon de la hors-classe et du 1er au 4e échelon de la classe exceptionnelle, les chefs d'établissement ont la possibilité d'augmenter la note par 10e de point.

Fiche syndicale - Demande de révision de note administrative

Nom : _____

Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tel : _____

Établissement d'exercice : _____

Fiche syndicale à retourner à l'adresse
suivante, accompagnée d'un timbre au tarif
en vigueur.

SNES 264, bld de la Madeleine 06000 NICE

N° d'adhérent SNES :

Discipline :

Échelon :

Option (pour les disciplines techniques) :

Grade : Agrégé - Certifié - A.E. - CE / CPE - CIO

Éventuellement : TZR

Stagiaire en formation (IUFM) :

Stagiaire en situation (établissement) :

Note administrative 2005-2006 proposée :

Note administrative 2006-2007 proposée :

Appréciation littérale du chef d'établissement :

Ponctualité - assiduité :	T. bien	Bien	Assez bien	Passable	Médiocre
Activité - efficacité :	T. bien	Bien	Assez bien	Passable	Médiocre
Autorité - rayonnement :	T. bien	Bien	Assez bien	Passable	Médiocre

Joindre le double de la lettre de contestation

J'accepte de fournir au SNES les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ses informations dans ses fichiers et des traitements informatisés dans des conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 01/07/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les conditions que de droit d'accès en m'adressant au SNES 46, avenue d'Ivry 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Date :

Signature :

Congrès académique de Falcon

Thème 2 : Des personnels respectés dans leurs métiers, leurs qualifications et leurs droits

Relever le défi de l'accès démocratique de tous aux savoirs nécessite des personnels reprenant la main sur leurs métiers, mieux formés, respectés dans leur identité professionnelle, dont la qualification et le rôle social soient reconnus, les métiers revalorisés, les débuts de carrière facilités et les fins de carrière aménagées.

Or depuis 2002, le second degré est la cible des attaques gouvernementales. La politique éducative mise en œuvre vise à réduire les coûts en agissant sur l'offre de formation, le nombre de personnels éducatifs et leur mise au pas.

Pour les jeunes, cette politique se traduit par une rupture avec le processus de démocratisation : éviction précoce, occultation du poids des inégalités sociales, individualisation des parcours, « naturalisation » des difficultés, appauvrissement des contenus.

Pour les enseignants, cela se traduit par l'augmentation du temps de travail, l'imposition de la bivalence, la réécriture des décrets de 1950, le sabotage des missions de remplacement, la remise en cause des droits à carrière et mobilité, les pouvoirs discrétionnaires donnés aux chefs d'établissement.

Les incertitudes sur les missions assignées à l'École compliquent le métier, conduisent à un investissement professionnel accru, obligent à analyser l'activité, revenir sur la spécificité et l'unité des missions constitutives du métier. Mais pour autant, les évolutions nécessaires du métier doivent préserver son identité, traiter l'enseignant comme concepteur de ses contenus et pratiques, favoriser la réflexion collective, améliorer les conditions de travail, les débuts et fins de carrière.

Dans ce contexte, il nous appartient de préciser notre conception du métier, de la qualification et de la formation. La nécessité d'offrir un accès élargi aux études secondaires et d'augmenter les qualifications doit s'appuyer sur des métiers qualifiés et enrichis et une professionnalité renforcée. Ce questionnement a été au cœur des travaux du Congrès, et plus particulièrement du « thème 2 », de séances studieuses en débats passionnés, pour produire une réflexion destinée à alimenter les débats du Congrès national. À cette occasion sera redéfini, pour deux années, le corpus revendicatif du SNES, reflet de la réflexion collective et des aspirations des adhérents.

ERIC MICHELANGELI.

Thème 3 : Quel syndicalisme pour aller de l'avant ?

Renforcer le SNES et ses équipes militantes

Les débats ont tout d'abord porté sur cette question : comment faire pour améliorer notre taux de syndicalisation qui en moyenne dépasse les 20% (supérieur à d'autres secteurs de la fonction publique) mais qui ne peut nous satisfaire ? Dans la suite de cet échange, le renouvellement des militants a été abordé : notre profession a en effet commencé à connaître de nombreux départs en retraite et il nous faut réussir ce renouvellement dans notre syndicat. Un débat s'est engagé sur la rotation des mandats comme moyen de faire venir de nouveaux militants, mais majoritairement la commission suivie en ceci par le congrès a considéré que dans l'état actuel des choses, l'important était de trouver et de former de nouveaux militants en utilisant l'énergie et les compétences de chacun, et pas de prendre des mesures contraignantes pour remplacer d'autorité des militants investis dans l'animation du syndicat. Après un débat qui a montré un large accord sur la nécessité de prendre des mesures concrètes pour favoriser la prise de responsabilité des jeunes et tout particulièrement

des femmes à l'activité du SNES en permettant de concilier le mieux possible vie syndicale et vie personnelle, à une courte majorité, le congrès s'est prononcé pour la mise en œuvre de la parité dans toutes les instances syndicales. Débats qui, n'en doutons pas, se prolongeront au congrès national à Clermont-Ferrand.

Nous avons exigé à nouveau l'élargissement des droits syndicaux, en particulier le droit à décharge pour les représentants syndicaux au niveau de l'établissement : nous restons convaincu que la section d'établissement (S1) reste la base de notre syndicalisme.

Pour une nouvelle dynamique internationale.

Tous les participants ont rappelé leur attachement à l'activité internationale du SNES. Mais un débat s'est noué autour de l'adhésion de la FSU à deux structures internationales. La demande d'adhésion de la FSU à la Confédération Européenne des Syndicats fait débat par rapport à certaines prises de position anciennes de la CES. Convaincus de la nécessité de l'engagement de la Fédération dans le mouvement syndical international, nous

Thème 1 : Un second degré ambitieux pour l'accès de tous aux savoirs et aux qualifications.

Le congrès a affirmé son exigence d'un droit à l'Éducation jusqu'à 18 ans et d'un collège pour tous, son attachement aux trois voies de formation au lycée et aux classes post-bac, son inquiétude face aux tentatives d'affaiblissement de la Mission Générale d'Insertion et des GRETA.

Si l'accompagnement scolaire après l'école doit être une mission du service public qui peut être assurée en partie par les étudiants-surveillants, l'essentiel des apprentissages doit être fait en classe. Pour cela, les équipes pédagogiques doivent recevoir les moyens nécessaires pour conduire les apprentissages, aider les élèves en difficulté en maintenant notamment ou remettant en place des 5^{ème} de remise à niveau, des 4^{ème} et 3^{ème} d'aide et de soutien. Pour ne pas décourager leur mise en place, ces sections doivent recevoir un financement supplémentaire de 8 heures.

Le congrès s'est clairement positionné contre la note de vie scolaire et la casse de l'Éducation prioritaire par la mise en place des Réseaux Ambition Réussite sans consultation des collègues qui ont un sentiment de gâchis quant à l'utilisation des moyens complémentaires (postes CAR).

Les attaques contre le service public d'Éducation s'inscrivent dans un contexte européen (Pacte de stabilité) et mondial (OMC et AGCS) de réduction de la dépense publique et donc de l'investissement éducatif.

Enfin le congrès a réaffirmé ses mandats laïques : la nationalisation laïque de l'enseignement privé et l'arrêt immédiat du financement de l'enseignement privé.

ALAIN GALAN.

nous sommes majoritairement prononcés pour la mise en œuvre du mandat que s'est donnée la FSU à son congrès national de Marseille, à savoir l'organisation de la consultation des syndiqués au mois de mai et des débats pour se prononcer sur l'adhésion de la FSU à une nouvelle structure internationale : la Confédération Syndicale Internationale.

RICHARD GHIS.



Tribune libre de la tendance Unité & Action

Revendiquer, construire, agir !

Construire l'action

Depuis plusieurs mois, même si les actions du début du premier trimestre n'ont pas été majoritaires, la mobilisation comme souvent a pris progressivement corps. La profession, largement sensibilisée par le SNES, a pris la mesure des agressions contre l'École et a décidé de refuser la dénaturation de nos métiers voulue par G. de Robien dans sa modification des décrets statutaires de 1950.

À force de rassemblements, de pétitions, d'actions de grève, nous avons réussi à rassembler dans une intersyndicale la quasi totalité des organisations représentant 99% de la profession pour refuser tous ensemble les conditions de la rentrée 2007 et des conditions de travail remettant en cause l'école de la République et nos métiers au travers de la bivalence, de la suppression des heures de chaires ou de laboratoire et d'affectations sur plusieurs établissements sans aucune limite géographique.

Nos collègues ne s'y sont pas trompés et ont saisi l'opportunité d'impulser une démarche

unitaire. Ils ont participé majoritairement aux différentes actions à l'initiative du SNES : grève du 18 décembre, du 8 février et du 20 mars, manifestation nationale du 20 janvier. Autant d'étapes nécessaires à la construction d'un puissant mouvement de contestation qui a abouti à la disqualification pure et simple d'un ministre et de sa politique, lâché par son propre camp. Au plan local, chaque établissement, informé des initiatives des autres établissements, a apporté sa pierre à l'édifice : refus des DGH, vote de motions, distribution de tracts aux parents, utilisation des conseils de classe et des CA comme tribunes du mécontentement. Autant de démarches locales dans l'unité la plus large, avec toujours le souci d'y associer la majorité de nos collègues.

Agir au présent et peser sur l'avenir

La profession ainsi mobilisée a montré sa capacité à placer devant ses responsabilités une classe politique trop souvent prompte à nier le mouvement social. En diversifiant des actions d'établissement adaptées aux situations locales,

tout en s'inscrivant dans un plan d'action académique et national, elle a su briser le mur du silence médiatique et s'imposer dans le débat démocratique.

Depuis plusieurs jours, les politiques qui aspirent à gouverner le pays, multiplient les déclarations rassurantes (avenantes ?). Quelle que soit l'issue du débat démocratique, les suites de notre action doivent d'ores et déjà être envisagées afin de mettre en oeuvre les mobilisations qui s'avèreraient nécessaires.

C'est ainsi – réflexion collective, mobilisation majoritaire, interpellation vigoureuse – que nous devons continuer de construire l'action d'une profession consciente des enjeux pour le service public d'Éducation et de son avenir.

MAGUY FACHE, JEAN-PAUL CLOT, RICHARD GHIS.

UETA@NICE.SNES.EDU



Tribune libre de la tendance Émancipation :

Il y a des urgences revendicatives, ne les ratons pas !

Nous sommes quelques-unEs à revenir d'un congrès national de la FSU, où nos directions nationales ont été plus occupées par leurs intérêts d'appareil que par la lutte pour le retrait du décret De Robien sur les obligations de service (au point de refuser de se prononcer clairement dessus !), contre la précarité ou les suppressions de postes...

... et pourtant il y aurait à dire et à faire sur ces sujets !

Tout d'abord agir réellement contre le décret De Robien, question étroitement liée à celle de la précarité qui touche de plus en plus nos collègues. En effet, la première attaque contre les statuts, c'est le recrutement (suivi de plus en plus souvent du licenciement) de collègues sous statut précaire. Les personnels qui sont descendus dans la rue ont très bien compris les graves conséquences de ce décret. Une intersyndicale du second degré très large qui a le mérite d'exister se prononce pour le retrait du décret ; mais si appeler à l'action est utile, l'organiser concrètement en partant de la base, de chaque établissement, est indispensable ! Pourquoi la direction du SNES ne soutient-elle pas, ne popularise-t-elle pas, les actions qui organisent cette résistance sur le terrain ?

La même question se pose en réaction aux importantes suppressions de postes prévues pour la prochaine rentrée. Elles constituent une application anticipée du décret De Robien bien entendu, mais aussi l'application de la **Loi d'orientation sur l'école** et de la politique scolaire du gouvernement : précarité, flexibilité et casse des statuts pour les personnels, tri social accentué et minimum éducatif pour la jeunesse scolarisée.

Face à ces attaques, il y a deux voies possibles pour notre syndicat :

- celle choisie actuellement par nos directions nationale et académique : **se contenter de répercuter passivement et suivre au niveau local les seuls appels nationaux à des actions sans perspectives, si ce n'est l'attente illusoire d'échéances électorales**, en refusant toute idée d'initiatives coordonnées sur le terrain local ou départemental... voie qui mène à l'échec et au découragement.

- **au contraire, encourager, soutenir et faire connaître les initiatives partant des établissements, créer une perspective et un espoir dans la lutte** en permettant aux collègues de la prendre en charge, en lien avec les initiatives intersyndicales décidées sur le plan

national. C'est ce que nous proposons.

- développer ainsi des formes d'organisation permettant le renforcement et le maintien de la mobilisation pendant les vacances dans la perspective d'une grève dure, qui est incontournable.

Dans notre académie, des établissements prennent contact entre eux, à partir de débats à la base et dans les AG de personnels, parfois en lien avec les parents d'élèves, pour organiser l'action contre les mauvais coups en préparation : élaboration de revendications, coordination des actions de refus, manifestations communes, visibles et même festives, etc... c'est pour nous la meilleure façon de donner envie d'agir aux personnels. Il est urgent de choisir des pratiques syndicales permettant de gagner, de cesser de se défaire sur la faible mobilisation de collègues qui ne seraient pas capables de luttes déterminées et menées démocratiquement : **les personnels sont disponibles pour agir, donnons-leur les outils efficaces pour cela !**

Contact : emancipation83@wanadoo.fr

Site Internet : <http://83.emancipation.fr/>

Dumont à Toulon opposé au conseil pédagogique et aux décrets de Robien

Après un démarrage un peu laborieux au premier trimestre : les collègues ne mesurant pas toujours très bien les dangers des projets de remise en cause des décrets de 50, l'action s'est organisée dans un premier temps sur le refus presque unanime de la participation au conseil pédagogique et s'est accélérée à la publication des décrets. Dans le même temps, devant la tentative de nous demander de retranscrire toutes nos notes, nous avons obtenu des collègues un engagement individuel de ne transcrire dans «pro-note» que les moyennes et les appréciations. En même temps, les CPE et les vies scolaires décidaient de ne pas renseigner le logiciel rectoral de suivi des absences et obtenaient de revenir à l'ancienne gestion informatique interne.

La grève du 08 février a été suivie à 64%.

Le Bac Blanc ne s'est pas tenu après une décision majoritaire des enseignants qui ont voté à bulletins secrets.

A la suite d'une heure d'information syndicale, une conférence de presse s'est tenue devant la porte principale du Lycée jeudi 22 février.

Tous les syndicats étaient représentés et sont partie prenante de l'action contre les décrets, comme contre la suppression de postes (SNAL SNCL-FAEN SNES SNEP SE-UNSA).

Prévu pour la rentrée 2007 : 7 postes en moins pour une baisse d'effectifs de 50 élèves (une Seconde en moins prévue, c'est tout !).

Plus de 100 heures en moins.

Les parents FCPE dans un premier temps réticents à la suppression du Bac blanc étaient présents et soutenaient l'action des enseignants.

Bonne couverture, des radios locales et FR3 Toulon (quelques secondes dans le journal télévisé régional le soir même).

Il est prévu :

- de faire en sorte que le CA du 22 mars (sur la DHG) ne se tienne pas faute de quorum (possible en convaincant la PEEP et les élèves)
- préparer pour la présenter au CA suivant une contre DGH sur la base de 30 élèves par classe et rétablissant toutes les options.

ALAIN CASANOVA.

Amiral de Grasse : chronique d'une mobilisation

Dans l'établissement des capacités importantes de mobilisation se manifestent régulièrement, aussi bien chez les personnels que chez les élèves, la section SNES-FSU y jouant un rôle moteur. A la rentrée 2007 la liste SNES-FSU a obtenu 5 sièges au CA avec 70 % des voix.

Le 19 février, à l'annonce d'une baisse importante de la DGH pour la rentrée 2007, une assemblée du personnel, réunie à l'appel du SNES et du SNALC rassemble une trentaine de collègues qui réclament le retrait du décret de Robien et dénoncent la baisse de la DGH.

Au CA, la proposition de répartition de la DGH pour septembre 2007 est repoussée par une nette majorité (personnels, parents, élèves). Une motion (SNES, SNALC, FCPE) condamne le décret et la baisse de 75 h de la DGH. Les parents FCPE soutiennent l'action en cours.

Le 21/02, un vote des enseignants à bulletins secrets (participation 91 %), décide (à 84 %) de suspendre bac blanc et devoirs communs. Mme la Proviseure, présente au dépouillement, refuse pourtant de modifier le calendrier prévu et invoque un courrier du Recteur menaçant les collègues de retenues de salaires.

Le lendemain, Mme la Proviseure accepte enfin de suspendre, sine die, les devoirs communs et le bac blanc.

En réponse à un tract anonyme d'élèves condamnant la suspension du bac blanc, un groupe d'élèves élus (CA, CVL, délégués de classe) signe un communiqué dénonçant la dégradation des conditions d'enseignement à la rentrée et exprime sa solidarité avec le combat des enseignants. Pour le 20 mars, les mêmes élèves appellent à la mobilisation et à la participation au rassemblement organisé à Nice. Le mouvement a été suivi : plus de 50% des personnels d'enseignement et d'éducation en grève, beaucoup d'absents dans les classes, délégation d'élèves au rassemblement de Nice, rédaction par l'intersyndicale d'une pétition exposant l'ensemble des mesures demandées pour la rentrée.

Cette pétition est actuellement soumise à la signature des personnels, des élèves et des parents. Notre réflexion actuelle sur la poursuite de l'action et ses nouvelles formes éventuelles se soucie bien sûr de renforcer et élargir le front des défenseurs du service public de l'éducation.

J-C LINCK.

Lycée d'Estienne d'Orves à Nice

Après trois grèves nationales bien suivies, de très nombreuses signatures de la pétition nationale, une manifestation nationale à laquelle ont participé plusieurs collègues de l'établissement... la publication du décret quasi inchangé par le sinistre de l'EN de Robien a résonné comme une provocation.

Est apparue d'évidence la nécessité de maintenir la pression pour le retrait du décret et sur les dotations horaires qui y sont pour partie liées : 100 heures de moins (170 heures/poste) pour une classe de moins. L'examen de la DGH montre que les dégâts sur les enseignements sont partiellement limités malgré l'ampleur de la chute de la dotation : c'est l'augmentation des services des profs qui le permet pour l'essentiel !

La section Snes du lycée a organisé une consultation sur l'annulation du bac blanc : en trois jours, 90 votants (~ 70%) se sont prononcés à 64,5% pour son report sine die ; ce dont l'administration du lycée a pris acte. Cette modalité d'action a eu le mérite d'obliger à ouvrir le débat avec les élèves et les parents. Ces derniers, bien que contestant la modalité d'action choisie, comprennent les revendications des enseignants. Lors du CA, la DHG a été rejetée, une motion condamnant une dotation notoirement insuffisante et les pressions sur les services des enseignants a été adoptée, reprise sous forme d'un communiqué de presse commun SNES/FCPE.

Parce que nous ne nous résignons pas à voir notre offre de formation affaiblie et nos services alourdis et même si tous les collègues sont évidemment attentifs aux prises de position des différents candidats à l'élection présidentielle, la réflexion centrale du moment porte sur les meilleures modalités de la poursuite de l'action.

FABRICE GIOVANAZZI.

